

Ma fiche de
renseignements
importants :



Ces contenus ont été élaborés par un groupe de chercheurs et de praticiens du Nouveau-Brunswick qui travaillent avec des personnes âgées. Notre objectif est d'aider les personnes âgées du Nouveau-Brunswick à s'y retrouver dans l'environnement complexe de l'information, des services, des formulaires et des ressources. Nous espérons que vous trouverez cette trousse utile.

Ce guide a été mis à jour en juin 2025.

www.stu.ca/vieillir-au-nb/

L'équipe de recherche



Michelle Lafrance,
Ashley Erb,
Janet Durkee-Lloyd et
Michelle Greason



Shelley Doucet et
Alison Luke



Catherine Bigonnesse



Karen Lake



Erin Jackson

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à l'aide de :



New Brunswick
Health Research
Foundation



Fondation de la
recherche en santé
du Nouveau-Brunswick



Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Droits d'auteur © Dre Michelle Lafrance 2025. Tous droits réservés. En acceptant ou en téléchargeant une copie du Guide pour distribution, vous avez le droit de reproduire et de distribuer le Guide, mais vous n'avez pas le droit d'éditer, de modifier ou de changer toute partie du Guide.

Les gens reportent souvent les procédures nécessaires pour se préparer en vue d'une maladie, d'un handicap ou d'un décès. Cependant, si vous vous occupez de ces choses maintenant, vous vous rendrez un immense service, à vous-même et aux personnes que vous aimez. Il n'est jamais trop tôt!

Commencez aujourd'hui même!

LISTE DES CHOSES À FAIRE

**COCHER
LORSQUE
C'EST FAIT**

Trouvez-vous un avocat pour nommer votre fondé de pouvoir aux finances (voir le chapitre sur « Questions juridiques »)

- Pensez à qui vous voulez nommer dans votre testament (en tant qu'exécuteur testamentaire) et dans vos documents de procuration durable et demandez-leur s'ils sont prêts à assumer ces rôles. Tenez-les au courant de toutes vos informations importantes, y compris où trouver vos documents juridiques.
- Pour plus d'information à cet égard, consultez le chapitre sur « Questions juridiques ».

☐

Préparez vos directives en matière de soins de santé

- Assurez-vous que les personnes que vous avez nommées dans votre directive en matière de soins de santé ont accepté d'assumer ce rôle et savent où trouver vos directives en matière de soins de santé.
- Affichez vos directives en matière de soins de santé à un endroit où il est facile de les trouver, par exemple sur votre réfrigérateur. Les responsables des soins paramédicaux vérifient parfois si elles se trouvent à cet endroit-là.
- Pour plus d'information à cet égard, consultez le chapitre sur « Questions juridiques ».

☐

Examinez les bénéficiaires indiqués dans l'ensemble de vos contrats et de vos comptes et assurez-vous que ces documents sont à jour. Voici quelques exemples :

- REER, FERR et CELI
- Contrats d'assurance-vie
- Fonds de pension

☐

Préparez un plan de secours pour payer toutes vos factures au cas où vous ne seriez plus en mesure de le faire.

☐

Option 1

- Si vous avez un compte bancaire conjoint avec une autre personne, comme un conjoint, elle peut continuer à effectuer vos paiements. Il y a des risques à avoir des comptes conjoints avec une autre personne, mais c'est courant pour les époux et les conjoints de fait qui partagent les revenus et les dépenses. Pour connaître les avantages et les inconvénients des comptes conjoints, visitez : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/procurations-comptes-conjoints.html>.

Option 2

- Si vous êtes la seule personne désignée sur vos comptes comme responsable du paiement de vos factures, faites une procuration durable relative aux biens et finances. Pour ce faire, vous devez embaucher un avocat du Nouveau-Brunswick. Demandez à une personne de confiance si elle est disposée à agir en tant que votre fondé de pouvoir aux finances. Une fois les documents de procurations durables signés, apportez une copie originale à votre banque et faites-la enregistrer dans votre dossier. Votre fondé de pouvoir aux finances pourra alors traiter avec votre Banque pour payer vos factures à votre place. Cette personne doit tenir des registres de chaque paiement qu'elle effectue. Elle pourra également apporter des modifications à n'importe quel compte (par exemple, facture de téléphone, facture d'électricité). Voir le chapitre « Questions juridiques » pour plus d'information à ce sujet.

☐

Note pour les aidants : l'exploitation financière est un problème très réel et les banques et d'autres entreprises prennent très au sérieux la confidentialité et la vie privée. Ils exigeront qu'un fondé de pouvoir aux finances soit légalement nommé et n'abuse pas de la procuration durable. Vous devrez présenter une preuve légale que vous êtes autorisé à vous occuper des affaires financières de cette personne.

MA FICHE DE RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Il est utile d'avoir les renseignements suivants sous la main. Conservez cette liste dans un endroit sécuritaire et dites aux personnes auxquelles vous faites confiance où la trouver au cas où vous ne seriez plus en mesure de gérer vos affaires vous-même.

INFORMATION PERSONNELLE

INFORMATION OU EMPLACEMENT DES DOCUMENTS

Nom complet

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro d'assurance sociale

Numéro d'assurance-maladie

Certificat de naissance

Certificat de mariage

Documents de divorce

Certificat de décès (de l'époux décédé)

États de service militaire

Passeport/documents de citoyenneté

INFORMATION MÉDICALE

Médecin de famille ou infirmière praticienne

Pharmacie

Directive en matière de soins de santé

Médicaments : noms des médicaments et dosages

Information sur l'assurance privée (par exemple, Croix bleue, SunLife)

- Numéro de contrat
- Quel type de plan avez-vous?
- Numéro d'identification
- Quels services sont couverts?

INFORMATION FINANCIÈRE	INFORMATION OU EMPLACEMENT DES DOCUMENTS
Banque et comptes bancaires	
Investissements	
Planificateur et conseiller financier	
Pension(s)/prestations	
Dettes (cartes de crédit, marges de crédit)	
Contrat d'assurance-vie	
Coffre-fort	
Comptable ou personne qui s'occupe de vos impôts	
Déclarations d'impôt des années précédentes	
Toutes les factures courantes (téléphone, câble, Internet, assurance, Netflix, assurance-maladie, etc.). Liste des fournisseurs, numéros de compte et méthodes de paiement des factures (par exemple, prélèvement mensuel, paiement pré-autorisé)	
INFORMATION JURIDIQUE	
Avocat	
Fondé de pouvoir	
Testament	
Exécuteur testamentaire	
Emplacement des éléments indiqués dans le testament	

INFORMATION DOMICILIAIRE	INFORMATION OU EMPLACEMENT DES DOCUMENTS
Documents hypothécaires ou locataires	
Assurance propriétaire ou locataire	
Factures d'impôt foncier	
Actes/titres de propriété	
VÉHICULES AUTOMOBILES ET RÉCRÉATIFS	
Enregistrement (énumérer tous les véhicules)	
Prêts/financement	
Assurance	
AUTRE	
Nom des personnes qui ont une clé de réserve de votre maison	
Animaux de compagnie et vétérinaires	

*Le tableau ci-dessus a été adapté à partir du modèle de la Commission des services financiers et des services consommateurs, dont la version complète se trouve ici : <https://www.fcnb.ca/sites/default/files/2020-06/Le%20gestionnaire%20de%20documents.pdf>